

Voici donc à quelles conclusions il s'est arrêté, après avoir pesé, tourné, retourné, compulsé tous les documents publics qui ont rapport à la Trinité.

1°. La Trinité, qui mange tous les ans au pays de \$ 40,000 à 60,000, est une institution inutile, sous une foule de rapports, depuis que la corporation des pilotes existe ;

2°. Admettant qu'on ne puisse s'en passer complètement, il n'y a aucun doute que les attributions de la Trinité s'étendent trop loin, que le nombre d'employés est trop grand et le salaire de ces employés beaucoup trop élevé ;

3°. La maison de la Trinité s'arroge à l'égard des pilotes des droits et une autorité qu'il est impossible pour la Corporation des pilotes de tolérer plus longtemps et que le gouvernement devrait lui enlever ;

4°. Il est injuste, souverainement injuste, que ce soit la Trinité qui gère la caisse des pilotes. Quoi ! un corps aussi bien organisé que l'est la Corporation des pilotes ne pourrait pas administrer ses fonds ! des gens gagneraient péniblement quelques centaines de piastres et verraient des étrangers s'en emparer, faire des spéculations, souvent malheureuses, et puis retirer, pour cela, du gouvernement des sommes immenses !

Mais c'est tout simplement d'une injustice criante. Il n'y a pas besoin de longs raisonnements pour s'en apercevoir : la chose saute aux yeux et frappe comme un coup de poing.

L'exiguité de notre format empêche *Tape-à-mort* de tirer plus de conclusions pour aujourd'hui.

Ce sera pour la semaine prochaine.

TAPE-A-MORT.

L'ELECTION DU QUARTIER MONTCALM.

Nous avons reçu à ce sujet une longue correspondance, que l'exiguité de notre format ne nous permet pas de publier.

Nous dirons seulement que nous concourons pleinement dans les vues de notre correspondant, lorsqu'il censure sévèrement la conduite des quelques Canadiens-français qui, séduits par de trompeuses promesses, ont voté contre le candidat de leur origine. Nous disons cela, parce que cette affaire était devenue une question de nationalité, et qu'en pareille circonstance, celui qui passe à l'ennemi déshonore ses drapeaux.

LE 1er JUILLET.

Mercredi dernier était le jour destiné à fêter l'anniversaire de l'établissement de la Confédération.

Dès trois heures du matin, tout le monde était déjà debout, parant à qui mieux mieux la façade de leurs demeures, pavoisant les rues de tout ce que la nature et l'industrie humaine peuvent fournir de plus riche, balayant, époussetant, brossant, nettoyant tout ce qui pouvait frapper les regards des masses humaines qui allaient se ruer dans toutes les directions, en ce jour si populaire du 1er juillet.

Mais c'est surtout dans l'après midi que les réjouissances étaient dans tout leur état. Ce n'était que chants, cris d'allégresses, explosions d'armes à feu, foules ondulant comme un champ de blé que rase la tempête, processions interminables, musique, fanfares, &c., &c. Jamais enfin, jamais le vieux, historique Québec, n'avait vu éclater dans son sein de granit joie plus explosive, plus délirante, plus folle. Les démonstrations n'étaient pas, comme elles le sont d'ordinaire, la mathématique exécution d'un programme : c'était quelque chose de fébrile, de convulsif, de spontané, d'involontaire, en un mot ! ! !

Et ce qui est le plus surprenant, c'est qu'en cette circonstance, le faubourg St. Roch, loin de se laisser éclipser, a surpassé tous les autres quartiers de la ville.

Nous félicitons bien sincèrement les auteurs de la Confédération du succès de cette fête, qu'ils ont été assez gentils pour nous imposer. Ce jour du 1er juillet a été le baromètre de l'opinion publique à Québec au sujet de la Confédération.

Le mercure a-t-il monté ou baissé sous l'influence de la chaleur populaire ? ? ? ?

TAPE-A-MORT

Un ingénieur capitaine.

Nous apprenons que M. Gaboury, capitaine de milice, du comté de Portneuf, a dit s'adresser au gouvernement, à la prochaine session, afin de faire subir des amendements au bill de milice.

Ce monsieur pense qu'il serait d'avantageux pour le pays, d'avoir un régiment entièrement composé de filles et il désire en lever un, dans son comté, où les demoiselles sont très-nombreuses et très-belles.

M. Gaboury se chargera de les exercer gratuitement, pourvu qu'on lui donne la liberté de pensionner chez M. Brunet, de l'hôtel St. Augustin.

Honneur à vous, M. Gaboury !

UN NOTAIRE QUI SIGNE LYNX.

Montréal, juillet 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Il est sur cette terre des hommes excellents, qui ne sont bons à rien. Soit incapacité, soit paresse, soit l'une et l'autre en même temps, ils se réduisent gaiement au rôle trop modeste du végétal qui s'engraisse des sucs de la terre, produit quelques feuilles et quelques fleurs et meurt ensuite, sans avoir rendu le moindre service à l'humanité. Imaginez-vous, cher *Tape-à-mort*, que le notaire le *Lynx*, de la *Guépe*, est de ce nombre.

C'est un de ces hommes qui s'habille en noir, qui porte de jolis petits favoris ; de plus, il a un de ces beaux nez bourgeonnés, caractéristiques chez les serviteurs de Bacchus. Enfin c'est le frère du très-digne propriétaire de *madame la Guépe*.

C'est un de ces fainéants émérites qui préfèrent mener la vie oisive d'un barbouilleur de *Guépe*, que de faire servir son honorable profession dans un bureau où personne ne laisse souffrir sa famille.

Avant l'année dernière, ce farouche *Lynx* n'avait jamais travaillé ; se voyant un beau jour prêt à prendre la poche et le traicneau, il se hasarda de s'engager dans une bra-se-je-de-b..., où il fit très-bien l'affaire.

Quand vint la pair, notre *Lynx* s'embarqua, comme d'habitude, pour aller voir sa *petite*, jeune québécoise qui lui fait oublier souvent ce qu'il a de plus cher au monde.

Depuis longtemps, ce rhétoricien ne cesse de me servir des plats qui n'ont ni rime, ni bon sens.

Je ne lui en veux pas, non certainement ; mais il est bon que chacun ait son tour. Ainsi, veuillez laisser paraître le portrait de ce grand rhétoricien qui ne cesse de faire des vers et de la prose, indigne d'un notaire sensé, et qui, de plus, mérite d'être visité par le *Charivari*.

Je demeure, mon cher *Tape-à-mort*, toujours le même,

VERITAS.

C'était dans un grand souper chez M. Fiset. On avait porté force santé, partant bu maint verres de cet excellent champagne qui possède si bien le secret de faire mousser les idées.

Un avocat de cette ville (dont le nom rappelle pas mal celui de l'arbre qui produit le gland) excité plus que ne le comportait le programme de la soirée, fut victime d'une erreur des plus abracadabrantes.

Le pauvre disciple de *Tlémis*, au moment de partir, croyant prendre son chapeau, enleva un magnifique pain de Savoie dont les reflets dorés lui avaient ébloui les yeux, au point de lui faire commettre la bévue ci-dessus.

Heureusement que notre héros s'est consolé de sa mésaventure, en songeant que son estomac en profiterait.

Voilà un homme qui a le vin clairvoyant.

TAPE-A-MORT